

Fiche d'inscription au vide-greniers d'Habère-Lullin

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique :  
\_\_\_\_\_

Nombre de mètres linéaires réservés : *(minimum 2 mètres)*

.....mètres X 5€ = .....

Paiement par chèque (à l'ordre de : Comité des fêtes d'Habère-Lullin)

Par HelloAsso ([comitedesfeteshaberelullin74@gmail.com](mailto:comitedesfeteshaberelullin74@gmail.com))

**Mme, Mr** \_\_\_\_\_ **déclare sur l'honneur :**

Ne vendre que des objets personnels et usagés

Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Ou bien être Brocanteurs professionnels

Siret : \_\_\_\_\_

La signature de cette fiche d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur et des dispositions relatives au droit à l'image.

**Pour rappel, votre inscription ne sera validée qu'avec un dossier complet accompagné de votre paiement. (CNI obligatoire)**

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » :

## Règlement intérieur du vide greniers

- La manifestation « vide greniers » organisée par le Comité des fêtes d'Habère-Lullin se déroulera **le samedi 14 juin 2025** dans le parc de la mairie d'Habère-Lullin de 7h00 à 18h00.
- Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés, et ce deux fois par an maximum conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005, modifiée par le décret du 7 janvier 2009.
- Les brocanteurs professionnels sont acceptés sous réserve d'acceptation de la commission vide greniers du Comité des fêtes. (Veuillez joindre 2 photos représentatives des objets exposés)
- **Toute personne devra lors de son inscription fournir les pièces suivantes : (par mail : [comitedesfeteshabereullin74@gmail.com](mailto:comitedesfeteshabereullin74@gmail.com) ; ou par courrier à : Comité des fêtes, 280 route Vieille 74420 Habère-Lullin)**
  - La demande d'inscription dûment remplie
  - La photocopie lisible recto/verso de sa carte d'identité
  - Le paiement par chèque ou le paiement en ligne par Hello asso

**Date limite des inscriptions : le vendredi 06 juin 2025. Aucune inscription par courrier après le 06 juin (la boîte aux lettres ne sera pas relevée)**

Ces formalités sont indispensables à l'acceptation de votre réservation. Tout dossier non complet entrainera la suspension et la non-validation de votre réservation ; une confirmation par mail vous sera envoyée.

- Prix de l'emplacement : 10€ les 2 mètres linéaires, 5 € les mètres suivants.  
*Toute inscription après la date butoir entraine une majoration de 2€/m et dépendra des places disponibles.*
- L'organisateur reste la seule compétence pour annuler ou reporter la manifestation (Remboursement ou destruction du chèque)
- L'accueil des exposants se fera de **7h00 à 8h00**.  
Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements attribués par les organisateurs de l'évènement.  
Il est interdit à l'exposant de modifier la disposition de l'emplacement attribué. Seul l'organisateur est habilité à le faire si nécessaire.  
Les véhicules sont admis sur le site uniquement pour le déchargement de 7h00 à 8h00, et le rangement de 17h30 à 18h00 ; aucun départ et aucun véhicule ne pourra circuler sur le site avant 17h00, sauf décision de l'organisateur pour cause d'intempérie.

- Les exposants s'engagent à ne pas utiliser les tables et bancs du parc. **Les animaux sont interdits dans le parc.**
- Aucun véhicule, ni remorque ne doit être laissé sur le site après 8h00. Les exposants pourront stationner leur véhicule à proximité sur un parking qui leur sera indiqué. **Le stationnement le long de la Route Vieille est strictement interdit.**
- Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées. L'organisateur se réserve le droit de les réattribuer. En cas d'indisponibilité, l'exposant devra en informer l'organisateur au moins quinze jours avant l'évènement.
- L'exposant absent ne pourra prétendre au remboursement du prix de son emplacement.
- Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations en tout genre.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité : interdiction de vendre des produits dangereux, des produits inflammables, des armes diverses, des animaux vivants, de la nourriture.
- Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- Les objets non vendus et emballages ne pourront être laissés sur place, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ.  
Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- L'organisateur reste la seule compétence pour annuler ou reporter la manifestation (Remboursement ou destruction du chèque)
- Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'exposant autorise gracieusement pour l'évènement suivant : *Vide-greniers d'Habère-Lullin*, qui se tiendra le 14/06/2025 à Habère-Lullin, l'association Comité des Fêtes à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques et lui laisse libre utilisation pour la communication de l'association. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.



- [QR code Paiement Hello asso](#)